



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de LAFONTAINE, maison joignante; et M. LAROUX, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Bathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 décembre. — Bolivar est arrivé à Truxillo, et les journaux américains annoncent qu'il doit être dictateur perpétuel de la Colombie.

AFFAIRES DU PORTUGAL.

Environ 5000 hommes de troupes anglaises, avec un matériel formidable d'artillerie, doivent se rendre en grande hâte en Portugal. Ils seront promptement renforcés s'il le faut, mais le gouvernement ne pense pas que cessera nécessaire.

Le deuxième bataillon du troisième régiment d'infanterie de la garde a été passé en revue ce matin, avant son départ pour Lisbonne, et se mettra demain en route pour Portsmouth, où il s'embarquera vendredi prochain.

Le premier bataillon du 1er régiment des grenadiers a pareillement reçu l'ordre de se tenir prêt à partir vendredi pour la même destination.

Outre ces troupes, les 4e., 6e. et 63e. régimens de ligne, et deux régimens de dragons se rendront en Portugal.

Les troupes de l'expédition seront sous les ordres de sir W. Clinton; les gardes seront commandés par sir Henri Bouverie et sir Thomas Arbuthnot.

On apprend que deux régimens seront détachés de Gibraltar.

Le bureau de la marine royale a annoncé qu'il nolisera des bâtimens pour le transport des troupes de Deptford et de Portsmouth pour Lisbonne. (Voyez chambre des communes.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 11 décembre. — Après quelques affaires peu importantes, M. Canning a communiqué à la chambre le message suivant du roi, dont l'orateur a donné lecture :

George R. Sa Majesté porte à la connaissance de la chambre des communes que S. M. a reçu de la part de la princesse régente du Portugal une demande sérieuse, réclamant, en vertu d'anciennes obligations d'alliance et d'amitié qui subsistent entre S. M. et la couronne du Portugal, l'aide de S. M. contre une agression hostile de l'Espagne. S. M. s'est efforcée depuis quelque temps, de concert avec l'allié de S. M. le roi de France, de prévenir une telle agression, et la cour de Madrid a donné des assurances réitérées de la détermination de S. M. C. de ne commettre ni laisser commettre une agression quelconque sortant du territoire de S. M. C., contre le Portugal.

Mais S. M. a appris avec un profond regret que, malgré ses assurances, des incursions hostiles sur le territoire du Portugal ont été concertées en Espagne, et ont été exécutées sous les yeux des autorités espagnoles par les régimens portugais qui avaient déserté en Espagne, lesquels le gouvernement espagnol s'était divers fois reprises et solennellement engagé à désarmer et à disperser.

S. M. tente tout effort possible pour faire sentir au gouvernement espagnol les suites dangereuses de cette connivence apparente.

S. M. fait cette communication à la chambre des communes dans la pleine et entière confiance que les communes fidèles de Sa Majesté, concourront cordialement avec Sa Majesté à maintenir la foi des traités et à assurer contre toute hostilité étrangère la sûreté et l'indépendance du royaume de Portugal, le plus ancien allié de la Grande-Bretagne. Signé G. R.

M. Canning a dit qu'il ferait demain la motion d'une humble adresse à S. M., en réponse à ce gracieux message, d'après l'usage pratiqué en de semblables occasions. Sir Robert Wilson a témoigné sa satisfaction du message qui le dispense de faire la proposition qu'il avait projetée; il a ajouté qu'il était assuré que la chambre et la nation anglaise, ainsi que le peuple portugais, si long-temps opprimé et outragé, appuieront les mesures du gouvernement.

M. le secrétaire d'état Canning fait observer que ce n'était que le vendredi soir que les nouvelles qui rendaient ce message absolument nécessaire, ont été reçues.

La chambre s'est ajournée immédiatement, et le message a été reçu par elle avec une satisfaction marquée.

Séance d'aujourd'hui 12. — La séance s'est ouverte vers cinq heures. M. Canning a fait la motion de l'adresse à S. M. Le ministre est entré dans des détails sur les négociations qui ont eu lieu au sujet des affaires du Portugal de concert avec le gouvernement français. (Son discours n'était pas achevé lorsque le Courrier allait sous presse.)

Dans la chambre des pairs, le comte Bathurst a fait une pareille motion, et s'est attaché à démontrer que l'Angleterre n'était jamais intervenue dans les affaires domestiques du Portugal. Quant à l'agression de l'Espagne, il l'a dépeinte comme manifestant un degré extraordinaire d'unanimité parmi ce peuple dans ses sentimens hostiles envers le Portugal, ou une coopération incontestable de la part du gouvernement espagnol !

— *The Globe and Traveller*, dans son compte rendu de la chambre des communes, où il s'agit du message du roi, intitulé l'article : *Guerre avec l'Espagne* !

FRANCE.

Paris, 13 décembre. — La *Quotidienne* annonçait que le Portugal avait déclaré la guerre à l'Espagne et envoyé à l'ambassadeur de cette puissance des passeports pour retourner dans son pays. *L'Etoile* assure que les choses n'ont pas été plus loin. M. Casa-Flores a seulement cessé ses fonctions d'ambassadeur jusqu'à la réception des explications demandées. Il n'est point parti de Lisbonne et on lui a donné une garde pour sa sûreté.

— Le *Mémorial bordelais* confirme, par une lettre de Zamora, 28 novembre, la nouvelle des premiers avantages remportés à Bragança par les transfuges portugais, que commande le marquis de Chaves. Les débats qu'il ajoute annoncent que ces succès décisifs ont été accompagnés et suivis de beaucoup d'excès. Par exemple les quatre cents hommes qui s'étaient retranchés dans le château de Bragança, après avoir été contraints de capituler, ont été passés par les armes. Ensuite la grande rue des Juifs a été entièrement saccagée par les royalistes; leur cupidité du reste a été déçue, la plus grande partie des richesses des habitans de cette rue avait été transporté à Oporto. Mais ils paraissent disposés à s'en dédommager en égorgeant sans pitié (ce sont les propres paroles du *Mémorial*) tous les constitutionnels qui leur tomberont sous la main. On peut juger par ce début à quelles vengeances et à quelles atrocités se livrerait ce parti s'il venait à obtenir un triomphe complet. Le système de réaction qui depuis trois ans désole l'Espagne ne serait rien en comparaison de ce qui se passerait en Portugal, et don Miguel aurait bientôt effacé Ferdinand lui-même.

Les lettres de Madrid par voie ordinaire sont du 30 novembre. On y avait appris que les capitaines généraux de la Vieille-Castille, de la Galice et de l'Andalousie étaient sur l'extrême frontière de leurs capitaineries respectives, selon les uns pour empêcher les révoltés portugais de rentrer en armes sur le territoire espagnol, selon d'autres pour favoriser leurs mouvemens autant qu'ils le pourront sans trop engager le gouvernement espagnol.

— Dans les nouvelles les plus récentes du Portugal, *L'Etoile* se servait de ces mots, parti de la régente, pour désigner l'armée constitutionnelle, et parti de don Miguel pour l'armée du marquis de Chaves.

On ne savait rien de la colonne du marquis de Chaves depuis l'occupation du château de Bragança.

Cette dénomination de *parti*, employée par un journal ministériel, est remarquable. Ainsi la constitution de don Pedro n'est plus aux yeux de *L'Etoile* que le *parti* de la régente; encore un pas et on dira en parlant de ce parti, les rebelles portugais. C'est ainsi que quand Napoléon débarqua à Cannes, les journaux annoncèrent que le *tyran*, le *monstre* était débarqué; quand il fut à Grenoble, ils employèrent la dénomination d'*usurpateur*; quand il fut à Lyon, ce fut le *général*; et enfin quand Louis XVIII eut quitté la capitale, on annonça que Sa Majesté impériale et royale ferait le lendemain son entrée.

— La dernière phrase du discours de la couronne est celle qui a produit à la Bourse l'effet le plus immédiat. A peine avait-elle été prononcée au Louvre, qu'elle se trouvait expliquée, discutée, commentée dans les environs de la nouvelle rue Vivienne; à deux heures, on savait à la bourse, non les termes, mais seulement le sens de cette phrase. Avant d'en connaître le texte précis, chacun en tirait des conséquences plus ou moins graves; on disait, on répétait, soit qu'on fût bien informé, soit qu'on voulait ajouter encore à son importance, que la péroraison ministérielle avait été de nouveau discutée au conseil de dimanche, qui s'est prolongé jusqu'à six heures du soir; on allait même jusqu'à citer les noms des ministres qui ont voté pour la phrase, et l'on désignait MM. de Clermont-Tonnerre, de Damas, Doudeauville et de Peyronnet; d'où il suivrait que MM. de Villèle, Corbière, d'Hermopolis et Chabrol auraient voté contre.

En rapprochant ces mots ; « Ses succès dans la paix (il s'agit de la France) ne répandront pas moins d'éclat que n'en répandraient encore ses vertus guerrières, si l'honneur l'obligeait à les déployer, » des troubles de la péninsule, des dispositions vraies ou supposées de l'Angleterre, des dernières nouvelles du Portugal annonçant un débarquement de troupes britanniques à Lisbonne ; en calculant la portée de cette phrase et de ces faits, les spéculateurs en ont tiré de telles conclusions, que les 3 pour cent de M. de Villèle ont subitement éprouvé une baisse de 70 cent. sur le premier cours d'aujourd'hui, et une baisse de près d'un franc sur le cours de la bourse d'hier.

Cependant, lorsque le texte du discours est arrivé, on a fait d'utiles efforts pour expliquer la dernière phrase du discours de la couronne d'une manière moins défavorable aux fonds publics, c'est-à-dire aux chances vagues et lointaines d'une rapture entre la France et une autre puissance. Les fonds ont alors éprouvé un mouvement de hausse ; cependant, quoi qu'on ait pu dire ou pu faire en dernier résultat, ils ont fermé à quatre heures à 95 c. plus bas qu'à la bourse de la veille.

— On apprend, disent les journaux anglais, que le général Quiroga a déclaré son intention de se rendre immédiatement en Portugal, afin de se ranger sous les drapeaux de la princesse régente, et que plusieurs centaines d'Espagnols réfugiés et les plus distingués d'entr'eux, ont pris la résolution d'y accompagner ce général. Des réunions fréquentes ont eu lieu à ce sujet ces jours derniers, à la résidence du général, à Chelsea.

PAYS-BAS.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

(Correspondance particulière.)

Séance du 15 décembre. — La séance s'ouvre à deux heures et demie par la lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

M. le Président annonce que MM. Vandepol et Fontein Verschmer ne peuvent se rendre à leur poste à cause d'indisposition.

Il informe la chambre qu'il a reçu les pétitions suivantes :

1° D'un entrepreneur qui se dit lésé par des différends survenus entre les états des provinces de Namur et de Liège ; il demande que la chambre intervienne pour faire cesser ces discussions.

2° Un officier de santé demande d'être nommé recteur d'un collège.

3° M. Lignac, éditeur du journal qui s'imprime à Liège, sous le titre de *Mathieu Laensbergh*, communique à la chambre des observations sur la nécessité de la réduction de l'impôt du timbre des journaux.

4° Un marchand de chevaux du faubourg de Bruxelles demande qu'on fasse des lois précises sur la vente des chevaux et sur les vins redhibitoires.

5° Un particulier de Louvain réclame au sujet des brasseries et des distilleries. (Ces analyses sont lues avec tant de rapidité qu'il nous est impossible d'en saisir la plupart des détails, ainsi que les noms des pétitionnaires.) Renvoi de toutes ces pièces à la commission des pétitions.

Le président. Le rapport de la section centrale sur le budget proposé pour 1827, est prêt et peut être lu dès à présent ; mais à cause de son étendue, il sera imprimé et distribué aux membres ; je propose de fixer à mercredi prochain à onze heures le commencement de la discussion sur le budget adopté.

M. de Serret, organe de la commission chargée de vérifier les pouvoirs de M. de Bousies, lit le rapport de cette commission sur l'admission de M. de Bousies comme membre de la chambre. Pendant que la commission était occupée de son travail, elle a reçu une lettre signée *Cambier* avec deux pièces que le signataire dit devoir être décisives pour éclairer la chambre ; l'une doit prouver que la famille de Bousies avait ses propriétés, ses intérêts et ses exploitations en France ; la seconde est l'acte de réception de M. de Bousies comme chevalier de Malte de la langue de France : ce dernier acte est signé de Rohan, grand maître. Comme ces deux pièces pourraient être de certaine importance, la commission ne croit pas devoir faire un rapport définitif ; elle se borne à consulter la chambre : elle pose les questions suivantes qu'elle prie la chambre de décider :

1° La commission doit-elle avoir égard aux deux pièces nouvellement produites.

2° Dans l'affirmative, elle propose que ces pièces soient déposées au greffe à l'inspection de M. de Bousies qui aura pour y répondre dix jours pour tout délai.

M. le président : je propose que la chambre vote sur les deux points successivement.

M. de Stassart dit que le Sr. Cambier n'est pas au courant des règles de l'ordre de Malte. Il fait observer que des belges pour être chevaliers de Malte de la langue de France, ne perdent pas leur qualité de citoyen belge, puisqu'il n'existe pas dans cet ordre de langue belge. Ainsi la pièce produite ne prouve rien.

M. de Meulenaere : Je ne pense pas que la commission ait rempli son devoir : il lui avait été donné un délai jusqu'au 15 décembre, à cette époque elle devait donner son avis et des pièces reçues ne pouvaient retarder son jugement. Elle pouvait les analyser pour les faire connaître à la chambre, mais elles ne devaient pas empêcher la manifestation de son opinion. On voit d'après deux mois d'attente et de tergiversations que nous avons eu tort de dédaigner les règles judiciaires ; il faut y revenir comme l'a dit mon honorable collègue *Trenteseaux*. Il faut fixer un délai pour la production des pièces, un autre pour le rapport de la commission. L'orateur pense que bien que les pièces produites ne puissent être d'aucune influence dans la cause, on doit néanmoins les prendre en considération attendu qu'on n'avait point fixé de délai fatal pour les produire ; ainsi elles ont été recevables jusqu'au moment du rapport. A défaut de revenir à la fixation de ce délai, la discussion sera interminable et pourra devenir l'objet de la risée publique. L'honorable membre ajoute qu'il est inutile, sur des pièces de cette nature, de demander la défense de M. Bousies et que d'ailleurs on avait déjà été d'avis de ne point correspondre avec ce candidat.

M. de Séus appuie la proposition de M. de Meulenaere ; mais il voudrait que le délai fatal ne fût que de 24 heures. Quoi, dit-il, un sieur Cambier, que nous ne connaissons point, vient plaider dans une affaire qui regarde uniquement la deuxième chambre des états-généraux ; il produit des pièces qui appartiennent évidemment à la famille de Bousies, et dont tout le monde ne peut avoir communication ; il nous transmet un partage de famille pour prouver que M. de Bousies est français, comme si la volonté des parens énoncée dans un acte pouvait donner ou ôter la qualité de citoyen ; on n'a pas trouvé les pièces dont il s'agit lorsqu'il fallait les rendre à M. de Bousies, on les trouve maintenant pour les rendre contre lui... Eliminons ce M. Cambier, qui paraît être un homme aposté.

M. Trenteseaux est du même avis que M. de Meulenaere. Toute autre marche, dit-il, serait boiteuse et incertaine.

M. Dotrengé est aussi d'avis que la commission n'a pas rempli la mission dont elle était chargée... Elle fonde l'insuffisance de son rapport

sur des pièces nouvelles qui ne prouvent rien : tout cela n'est qu'une intrigue. (Ici l'orateur donne des explications détaillées sur l'ordre de Malte. Je propose que le rapport de la commission sur M. de Bousies aura lieu le lendemain de la discussion du budget.)

M. Angillis justifie la commission, qui n'ayant pas le droit de juger de la validité des pièces produites, a dû soumettre ses doutes à la chambre pour savoir si elle devait les prendre en considération.

M. Van Crombrughe. A la vérité, la chambre exerce ici en quelque sorte des fonctions judiciaires ; cependant elle n'est pas un tribunal, et elle ne pourrait sans inconvénient en adopter les formes : elle ne connaît pas les pièces produites, mais elle connaît le mandat de M. de Bousies ; c'est cela qu'elle doit juger, mais il ne faut pas fixer de délais ; comment se feraient les communications ? qui constituerait en demeure, etc. ? La commission a mal fait de ne point faire son rapport, et je demande qu'elle soit invitée à le faire dans un délai qui ne sera pas trop long, de trois ou quatre jours, par exemple. Cette discussion n'a déjà duré que trop long temps. (Appuyé ! appuyé.)

M. de Meulenaere dit que puisqu'on veut la fin, il faut donner à la commission les moyens de faire son travail ; à cet effet il est nécessaire de déterminer un délai fatal pour la production des pièces, puis ensuite de donner un terme moral à la commission pour faire son rapport.

M. Trenteseaux défend de nouveau la commission.

M. Vancombrughe : La commission devait prendre sur elle d'apprécier les pièces nouvelles ; elle les a analysées, par conséquent elle pouvait dire son opinion sur leur mérite, et l'affaire aurait été décidée aujourd'hui. Du reste, l'honorable membre ne veut pas qu'on suive la marche d'un tribunal : n'importe d'où vienne la lumière, elle doit être reçue jusqu'au dernier moment, mais ce dernier moment doit être fixé.

M. le président propose de mettre aux voix les deux questions de la commission.

Il se fait en ce moment divers bruits dans la salle provenant de quelques propositions simultanées ; celle qui a pour but d'inviter la commission à faire son rapport le lendemain de la discussion du budget, paraît prévaloir.

M. Trenteseaux : Mais s'il arrive encore des pièces ?

M. de Meulenaere insiste sur les deux délais qu'il juge nécessaires pour la production des pièces et pour le rapport de la commission.

M. le président : Y aura-t-il un délai pour la production des pièces ? Non, non, de toutes parts.

Fixera-t-on le jour du rapport ? — Oui, oui.

M. Trenteseaux : Dès lors il est entendu qu'on prononcera seulement d'après les pièces produites jusqu'aujourd'hui... Des voix confuses s'élevaient dans la chambre et nous empêchent d'entendre le reste.

La proposition d'ordonner le rapport pour le lendemain de la discussion du budget a été mise aux voix, et adoptée à la majorité de 79 voix contre 13. La séance est levée.

LIÈGE, LE 16 DÉCEMBRE.

* Vu l'intérêt que présentent les affaires du Portugal, et l'abondance des annonces, le journal paraîtra demain dimanche.

Nous recevons une lettre de M. le bourgmestre de Herstal qui nous apprend que les détails qu'on nous a communiqués sur le vol commis chez M. Lovinfosse sont inexacts : M. le bourgmestre paraît craindre que ces détails erronés n'ayant été imaginés par la malveillance ; il est plus probable, selon nous, qu'ils sont tout bonnement le résultat ordinaire des exagérations toujours croissantes de la renommée, quoiqu'il en soit, la seule chose avérée jusqu'à ce jour, c'est que le vol a été commis et qu'on n'en connaît pas encore les auteurs.

* Il paraît qu'il existe quelque projet de changement dans l'intérieur de notre théâtre. Il serait question de donner aux loges et à la galerie une disposition telle qu'un beaucoup plus grand nombre de spectateurs trouverait à s'y placer. Le goût du spectacle devenu plus général fait sentir vivement la nécessité de ces changements ; la foule des amateurs va s'augmentant de jour en jour, à tel point qu'il arrive fréquemment au burlesque de refuser des billets d'entrée. Demain par exemple, tout ce qui n'est pas loué, sera plein avant quatre heures.

Que sera-ce lundi où le désir de voir une décoration nouvelle représentant un des sites les plus pittoresques du pays et une de nos plus belles houillères, fera affluer au théâtre tout le faubourg de Ste. Walburge et celui de St. Gilles en personne. Avis à ceux qui n'ont point encore retenu leurs loges. *S. R.*

* Manière de faire la cour aux femmes dans la nouvelle Galles.

« Lorsqu'un des naturels du pays veut se marier, il cherche toujours sa femme dans une autre tribu que la sienne. A sa première rencontre avec une tribu étrangère, il se jette au milieu d'elle, examine les femmes qui s'y trouvent et s'il en aperçoit une qui soit à son gré, il la saisit par le bras ou par la jambe et l'entraîne à environ quatre cents pas du lieu où il l'a trouvée ; et quand il la tient bien, pour lui montrer qu'il est maître d'elle, il la bat sans miséricorde. Il la ramène ensuite dans sa tribu, qui l'accueille avec joie et paraît trouver toute simple cette manière de courtoiser une femme. Cela fait l'homme va rejoindre sa propre tribu ; mais avant que la femme lui soit livrée, il lui reste à subir lui-même une sorte d'épreuve ; voici comment : à un jour convenu entre les deux tribus, elles se rassemblent, et forment un cercle au milieu duquel l'homme qui veut se marier est placé. Il tient d'une main un javalot et de l'autre un bouclier dont il se sert pour parer les javalots que les plus adroits parmi la tribu de la femme se mettent, l'un après l'autre, à lancer contre lui. Comme il est très prompt à parer ces coups, et que, d'ailleurs, il y a toujours quelques petits intervalles entre chacun, il est rare qu'aucun d'eux l'atteigne. Après que son adresse a été ainsi éprouvée, on lui livre la femme dont il a fait choix et il l'emène dans sa tribu. »

(Souvenirs d'un déporté à Botany-Bay.)

* Cour de Charles X. « Figurez-vous un salon occupé par douze ou quinze ducs et cinq ou six femmes. Comme les convenances ne permettent pas d'y parler politique, et qu'on ne s'y entretient ni de science ni de littérature, vous sentez que ce n'est point sans quelque embarras que ceux qui composent cette brillante réunion parviennent à soutenir la conversation, jusqu'au moment où l'horloge, en sonnant onze heures, donne le signal du départ. Au milieu de cette pièce, un vieillard un peu sourd, d'un caractère aimable et facile, et d'une politesse ex-

quise, joue au *whist*, c'est le roi. Une jeune femme délicate, qui est toujours en mouvement, et qui n'est pas sans grâce, cherche, comme la duchesse de Bourgogne à la cour de Louis XIV, à répandre quelque gaieté dans cette réunion un peu sérieuse; c'est la duchesse de Berry. Une autre femme moins jeune et qui a plus d'embonpoint, la duchesse d'Angoulême, sommeille de tems en tems, les bras ployés sur la poitrine. Elle a le *coup de boutoir* du roi son père. On sait que Louis XVI, qui avait une voix forte, parlait habituellement d'un ton brusque et par saccades. C'est ce que les courtisans d'alors étaient dans l'usage d'appeler son *coup de boutoir*. Même dans le salon de la reine, à Versailles, c'était ainsi qu'on caractérisait la manière dont s'exprimait le roi. Depuis la régence du duc d'Orléans, les personnes habituellement admises à la cour, mettent de la vanité à parler familièrement des membres de la famille royale, elles imaginent que cela leur donne une sorte d'égalité et de camaraderie avec eux.

« Avant la révolution, toute la noblesse française se pressait à Versailles, mais la dévotion de la plupart des membres actuels de la famille royale les a un peu isolés et a communiqué un caractère très grave à leurs réunions. Les douze ou quinze personnes qui se rendent chez le roi, chaque soir, composent maintenant la cour. La conversation y est circonscrite aux accidens d'une chasse ou aux petits événemens d'une partie de cartes; aussi quelques-unes des femmes qui ont l'honneur d'être invitées trois ou quatre fois la semaine au jeu du roi, se plaignent-elles en rentrant chez elles de l'ennui qu'on éprouve au château. Madame d'Angoulême est la seule qui y parle de tems en tems de politique. Comme elle lit les discours de la chambre des pairs dans le *Moniteur*, quelquefois il lui arrive de demander à une des personnes présentes, son avis sur tel discours prononcé par un pair libéral. Le plus souvent, par une basse condescendance pour les opinions qu'on lui suppose, on lui répond que le discours est mauvais; mais, avec son *coup de boutoir*, elle répond assez souvent: « Vous vous trompez, Monsieur, le discours est très bon. »

« Comme en s'adressant à Napoléon on l'appelait *Votre Majesté*, Louis XVIII pensait que cette qualification avait été profanée, et avait introduit l'usage de ne lui parler qu'à la troisième personne. Cet usage s'est maintenu sous son successeur, et lorsqu'on répond à Charles X, on s'exprime ainsi: Le roi me fait l'honneur de me dire, etc. »

(Extrait de la *Revue britannique*)

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 15 décembre. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 61 1/4 P. Obl. du synd. 4 1/2 d'intérêt. Act. de a. de comm., 4 1/2 d'intér., 84.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 14 décembre. — Dette active, 50 1/2 3/8 P. Différée 137 1/6 A. Bill. de chance, 17 1/2 P. Synd. d'amort., 92 a 92 1/2 3/8. Lots de 86 87 86 3/4 P. Act. de la soc. de commerce, 83 85 174 84 84 3/8 P.

BOURSE DE PARIS du 13 décembre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 000 fr. 00 c. Rentes p. 100 jours. du 22 juin, 67 00 c. Actions de la banque, 2055 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 52. Emprunt d'Haiti, 000 00.

Prix du Pain à Liège du samedi 16 décembre.

Seigle . . .	17	cents (au lieu de 17 1/2)
Ménage . . .	22	« (au lieu de 23 1/2)
Blanc . . .	32	« (au lieu de 33)

SPECTACLE. — Dimanche, 17 décembre, n. 13 du 2^e mois d'abonnement, la première représentation des *Premières Amours*, vaudeville nouveau, la reprise de *Françoise de Foix*, opéra en 3 actes, musique de Berton; *Misanthropie et Repentir*, drame en 5 actes.

Lundi, la première représentation de la reprise de *Toberne, ou les Mineurs*, opéra en 2 actes de Bruni, décorations nouvelles, de localité, dont la vue est prise de Sainte-Walburge; la *Dame blanche*, opéra en 3 actes de Boyeldieu.

ETAT CIVIL du 15 déc. — Naissances, 1 garç., 2 filles.

Décès, 1 femme, savoir:

Marie Anne Frenay, âgée de 54 ans, fripière, rue Grande Bèche, n. 1259, veuve de Nicolas Arnold.

TEMPÉRATURE DU 16 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 7 d. au-dessus 0; à 1 h. après-midi, 9 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui, DIVERTISSEMENT chez M^{de}. la veuve Bolsée, faubourg Vivegnis, n. 302.

Dimanche et lundi, on jettera une roue de DINDONS, chez Debeur, faubourg St-Gilles, DIVERTISSEMENT après.

La grande galerie de Vienne, composée de plus de 180 représentations, et établie dans les salons de la halle des Drapiers, rue Féronstrée, est encore à voir pour peu de tems seulement. Le prix d'entrée est de 23 1/2 cents, et pour les domestiques et enfans, 14 cents. Aujourd'hui et demain, grande illumination qui commencera à 5 heures.

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches. (1042)

Tart, rue derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir de huitres anglaises très-fraîches, belles oranges douces de Malaga à 70 cents la douzaine.

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, et en recevra encore demain.

On a perdu, sur le chemin de Chokier à Liège, un chien d'arrêt, barbe sale, répondant au nom de *Brillant*. Récompense à celui qui le ramènera rue devant la Magdelaine, n. 274. (1449)

On a perdu, depuis la place St-Lambert jusqu'au petit Sans-Souci, une épingle en forme de croissant. Récompense de la valeur de l'objet à la personne qui le remettra au café des deux Fontaines. ()

ÉTABLISSEMENT DES BAINS.

Le sieur J.-J. Soubre, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire l'entreprise de l'établissement des bains et bains de vapeur et ventouses, situé rue de l'Étuve, aboutissant à l'Université de Liège.

Ayant fait restaurer tous les bains à neuf, il espère que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront très-satisfaites et se charge de faire transporter des bains à domicile.

La veuve Ant. Ansiaux, négociante, rue Vinave-d'He, numéro 608, vend par commission et pour des prix fort avantageux une partie de schals longs et carrés, ainsi que des draps d'excellente qualité. Elle se recommande également pour les couvertures en laine de Flandre, de Rhin et anglaises; idem en coton pluchées et grises, idem piquées; de même que pour les flanelles de santé, les toiles, les linges de table damassés et autres, les nappes à thé, les tapis de draps, les mérinos de Saxe et Anglais, idem Bombasins, étoffes corteline, eau-de-cologne, gants demi longs, idem courts boutonnés et élastiques, bas de laine superfins, etc. (1452)

Grand quartier à louer, rue Souverain-Pont, n. 332. (1381)

() A vendre une grande partie de vieux houblons, d'une bonne année, très-bien emballés et conservés, plus 260 bouteilles de Pomar 1819, 60 bouteille Nuits 1818, et 150 bouteille de vin Rhin, 1806 et 1811. S'adresser n° 609, Quai d'Avroy, à Liège.

A vendre au même numéro un très-beau et excellent cheval de voiture et de cabriolet, prenant six ans, de race croisée Normand.

Jeudi 28 de ce mois, aura lieu le tirage DE LA LOTERIE, de la grande terre seigneuriale et allodiale de Geisenheim, ayant appartenu au Prince de Metternich.

On peut se procurer des actions originales au prix de 11 fl. Pays-Bas, chez M.M. J. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises sur la Batte, n° 1093, à Liège, et Hubeau jeune et C^o à Hodimont. (1453)

Très bon cheval à vendre rue fond St. Servais, n. 151.

Deux beaux chevreuils vivants male et femelle, sont à vendre à la Porte Vivegnis, chez H. Chaumont, (1450)

MONNAIES HORS DE COURS

Le sieur Vidal, de Paris, continue de recevoir les pièces de six et douze sous, ainsi que les couronnes rognées pour leur ancienne valeur, de même que tous les mauvais liards hors de cours; le florin de Liège pour 47 1/4 cents. Il vend à bon marché et à prix fixe. Il est débarré à l'hôtel du Canal de Louvain, derrière le Palais, à Liège.

(504) La continuation de la vente des marchandises d'aunage de chez M. Walthéry, aura lieu lundi 18 courant et jours suivants, à neuf heures du matin, à la maison de M. Bonamaux, place St. Lambert. Argent comptant.

Mad^{lle} Vannièrè, demeurant présentement, rue Féronstrée n° 591, continue de laver à neuf, tuls, blondes, dentelles, cachemires et Mérinos. Elle lave aussi à neuf, les chapeaux de paille coton paille-de-soie, etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir en cette ville pour enseigner les langues hollandaise et française, l'arithmétique et l'écriture. Il donnera des leçons chez lui et en ville. Il y aura un cours hollandais tous les jours de 11 heures jusqu'à 12, et le soir de 7 jusqu'à 8 heures. On peut s'adresser Basse Sauvenière, n° 820

J. F. PEX. (1390)

Quartier garni à louer pour une personne tranquille, rue Basse-Sauvenière, n. 807. S'y adresser.

Beau quartier de quatre pièces au premier, à louer rue Saint-Hubert, n. 660. Au même n°, houblon et miel à vendre.

VENTE DE FUTAYE.

Le jeudi, 28 décembre 1826, à dix heures du matin, l'on vendra à crédit et aux conditions à prélière, une grande quantité de chênes de toutes dimensions, croissant sur une superficie d'environ trente cinq bonniers du bois de Sciry, situé à une demie lieue du rivage de la Meuse, et sur la commune de Ben, district de Huy.

S'adresser pour les renseignements, au garde de M. Desoer, à Solières.

La vente qui se fera par portion aura lieu chez François-Joseph Delbruyère à Perwez. (1377)

(462) VENTE

D'une belle collection de livres de jurisprudence, littérature-sciences et autres, qui aura lieu les lundi et mardi 18 et 19 décembre 1826, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire Keppenne, sise à Liège, rue St-Hubert, n° 592, où le catalogue se distribue ainsi que chez Loxhay, imprimeur, rue derrière la Magdelaine. Au prix de cinq cents.

() On demande traite à trente cinq mille florins P.-B. en rente, ou pour un terme de dix ans à 4 1/2 p. 100, l'hypothèque est de triple valeur. S'adresser au notaire *Libens*, place St-Pierre, n° 21 qui est aussi chargé de vendre deux beaux châteaux, quatre fermes, dix maisons à Liège, trois autres avec biens fonds aux environs de Liège, 43 bonniers P.-B. de terre, un capital de 3.307 fls. 50 cents productifs d'intérêt de 4 p. 100 et de placer 945 fls. P.-B. en rente viagère sur la tête d'une personne âgée de 59 ans.

Un commerçant de Ratisbonne qui connaît l'allemand, le français et l'italien et qui a voyagé en qualité de commis-voyageur quinze ans dans les différens pays de l'Europe, offre ses services pour la commission dans les différentes branches de commerce, spécialement pour le Wurtemberg, la Bavière, la Saxe, la Prusse, et à des conditions avantageuses. Il offrira toutes les garanties nécessaires. S'adresser sous les lettres A. F. M. à Ratisbonne. (1447)

A vendre du foin de la dernière récolte de 1^{re} qualité. S'adresser rue Chaussée des Prés, n° 1400. (1448)

(507) Une maison cotée n. 302, située au faubourg Sainte-Marguerite, quartier de l'Ouest, à louer pour Noël prochain, 25 décembre. S'adresser à Ans, province de Liège, chez M. J. *Danthinne*, rue Grand Pré, n. 271.

(467) * C. *Corbruy*, rue Cheravoye, n. 585, à Liège, fabricant de poêles, a dans son magasin, un grand assortiment de toutes espèces, tels qu'à colonne, pedestaux en vase, ceils de bœuf, à l'anglaise, cuisinière, fours économiques, etc., au goût le plus moderne, et aux prix les plus modérés.

La V^e *Charles*, née *Deneumoulin*, place St-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de belle toile de Brabant, de toute largeur ainsi que superfine 414 et 413; lin Flandre de toute qualité; huile épurée; chandelles de Brabant; fromage d'Hollande première qualité; le tout au plus juste prix. (869)

A louer présentement trois pièces de terre houblonnière nommée terre Romain, Boka et Treu Roie, de la contenance d'environ dix huit à vingt perches.

Un cotillage de vingt quatre perches environ nommée terre au Frêne, le tout situé à Bressoux.

Une maison sur le Doz, n. 36, paroisse St-Pholien, avec septante cinq perches de cotillage.

Un grand plancher utile pour un magasin d'écorces d'arbre pour les tanneurs, au n. 37 joignant.

Le plancher et une partie de terre seront libres au premier mars prochain. S'adresser rue des Mineurs, n. 35.

Beau et bon forte piano de Hoeberechts à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille. (1419)

A louer un joli quartier avec jardin si on le désire. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais n. 397. (1364)

(502) VENTE DE MEUBLES APRÈS DÉCÈS.

Les héritiers de la dame *Delheid*, ci-devant religieuse, feront vendre à l'encan par le ministère du notaire *Bertrand*, le mercredi 20 décembre, à 2 heures précises de relevée, en la maison mortuaire de ladite dame, sise à Liège, rue du Vert-Bois, n. 345, les meubles et effets provenant de cette succession, tels que commodes, garde-robes, lits, ustensiles de ménage, etc. Le tout au comptant.

A vendre, 1^o le moulin à farine situé à Lonzoy près de Fusine nommée *Maka*, jardin, coup d'eau.

2^o 80 perches 94 aunes P.-B. de terre au *Fond Neuray*, à Jupille.

3^o 30 perches 81 aunes de terre, (Terre L'hermite), à Jupille.

4^o Un bonnier 36 perches 91 aunes, faisant partie de la terre au moulin à Jupille.

5^o Environ seize bonniers dans la campagne de Hognoul, Fooz, Voroux, Fexhe et Kemexhe.

S'adresser à Me. *L. Putzeys*, rue Fond St.-Servais, n. 479. (1403)

Deribeaucourt, rue Neuvice, au Sauveur, achète couronnes, tonis légers et toutes monnaies quelconques.

A louer, pour mars prochain, une jolie maison de campagne avec écurie, jardin et située commune de Vaux-sous-Chèvremont, joignant à la grande route de Liège, à Chauftontaine. S'adresser au notaire *Pirghaye* à Chênée. (1411)

Maison à louer avec remise et écurie, située place St. Barthélemi, n. 662. S'adresser sur la Batte, n. 1110.

() Samedi 30 décembre 1826, à deux heures de relevée, le notaire *Delvaux* vendra en son étude, Place-Verte, à Liège, sur adjudication volontaire, quatorze bonniers et deux perches P.-B. de terre arable de première classe, situées en la commune de Horion-Hozémont, canton de Hologne-aux-Pierres.

Cette adjudication se fera d'abord en un seul lot, ensuite en huit lots. On peut voir le cahier des charges chez ledit notaire *Delvaux*.

(481) BELLE VENTE DE VINS.

Jeudi 21 décembre 1826, à 3 heures de relevée, on vendra chez P. H. J. *Duvivier*, rue Velbruck, les vins suivants:
420 B. vins de Beaune 1822 | 300 id. St. Esteve en flûte 1822
300 id. St. Aubin id. | 500 id. ordinaire. id.
600 id. Montferant en flûte id. | 400 id. Champagne blanc 1825
200 id. Monthely 1818 | 150 id. Bordeaux 1822
300 id. Pomard id. | 250 id. id. blanc id.
En attendant ledit jour on peut en obtenir une bouteille de chaque espèce pour déguster.

AVIS IMPORTANT. — Nouvelle fabrique de chapeaux.

Charles Goethals, rue Gerardrie, n. 618, à Liège, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un magasin de chapeaux superfins, provenant de la fabrique de M. E. *Defaveaux*, de cette ville.

Ces chapeaux, travaillés à l'instar de ceux de Paris, quoiqu'ils par des procédés nouveaux, réunissent la légèreté, la solidité, la beauté et la profondeur du noir, aux garnitures les plus soignées et les plus riches. Malgré tous ces avantages sous le rapport de la qualité, le prix de ces chapeaux est invariablement fixé (excepté pour le cas de commandes particulières) à fl. 9-50 cents des P. B., le fabricant ayant eu principalement en vue de libérer notre pays du tribut que nous avons payé jusqu'à présent à nos voisins pour cette branche d'industrie. (1446)

On désire trouver de suite en location pour un long terme une grande maison située au centre de la ville, ayant grande cour, remise et écurie. S'adresser au bureau de cette feuille. (1443)

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

J. A. LATOUR, Imprimeur-Libraire, débite :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1827. Revue avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels et augmenté de plusieurs articles nouveaux d'un intérêt local;

Volume in 18 de 336 pages, bien imprimé sur beau papier, broché et rogné, couverture imprimée, Prix 50 cents
Le même cartonné et étiqueté 70 cents
Idem relié en basane 90 cents
Idem doré sur tranche 1 flor.

Le même Almanach suivi du règlement sur les chemins vicinaux sur les canaux et rivières non navigables ni flottables, de la province de Liège, approuvé par arrêté royal du 18 mai 1826, 6 cents de plus par exemplaire.

Se vend aussi
A Verviers, chez *Renard Croisier*, *Renard* et Mlle. *Oger*.
A Huy, chez L. *Godin* et *Knoops*, libraires et *De Francquen*, imprimeur.
A Spa; chez Ed. *Dommartin*, libraire.
A Aubeil, chez H. J. *Mathias*, libraire.
A Theux, chez Ve. *Sontag Pétry*, libraire.
Et chez les Dlls. *Mahoux* et de *Sartorius*, rue Souverain-Pont, n° 319, à Liège.

Souscription ouverte chez *GUILMARD*, libraire, rue Vinaved'île, n. 41, aux réimpressions des ouvrages ci-dessous, en faveur des étudiants des universités des Pays-Bas et particulièrement de ceux de Liège.

Traité de chimie élémentaire, théorique et pratique, par M. le baron L. J. *Thénard*, sixième édition revue, corrigée et augmentée, en 2 volumes grand in-8°, papier vélin, au prix de 8 fl. 51 c. au lieu de 17 fl. 01 cents que coûte dans ce moment celle de Paris.

Histoire naturelle du genre humain, nouvelle édition augmentée et entièrement refondue, par J. J. *Virey*, avec fig. 3 vol. in-8°. fig. col.

De la femme, sous ses rapports physiologique, moral et littéraire, par J. J. *Virey*, docteur en médecine de la faculté de Paris, membre de l'académie royale de médecine, 1 volume in-18.

Prix des deux ouvrages réunis en un seul corps, couverture imprimée, au lieu de 14 florins des Pays-Bas, 5 florins 67 cents.

Monge, géométrie descriptive avec supplément de *Lachette*, 1 vol. in-8°, grand papier, fig. 2 fl. 84 c. jusqu'au moment de la vente, au lieu de 7 fl. 09 cents que coûte celle de Paris, le prix sera de 4 fl. 73 c. aussitôt la mise en vente.

Nouvelle théorie de la formation des filons, application de cette théorie à l'exploitation des mines, par A. G. *Werner*, nouvelle édition publiée par J. F. *Daubuisson*, 1 vol in-8°. Prix jusqu'à la mise en vente 1 fl. 65 c. aussitôt la mise en vente il sera porté à 2 fl.

Le même libraire a mis en vente depuis quelque temps, le nouveau dictionnaire hollandais français, par le professeur J. B. J. *Raingo*, attendu avec tant d'impatience depuis longtemps, un volume, in-8°. Prix, broché, 3 florins 20 c., cartonné 3 fl. 50 c.

Cours théorique et pratique de langue hollandaise, par le professeur G. B. J. *Raingo*, nouv. édit. revue, corrigée et augmentée, 2 vol. in-8°. broché 2 fl. 36 c.

Les œuvres d'*Horace*, avec la traduction de M. René *Binet*, ancien recteur de l'université de Paris, etc., 6e. édit. 2 vol. in-12 papier vélin, au prix de 2 fl. 13 c.